Association de Defense du Quartier Bissardon
Le Clos Bissardon
25, rue de Verdun, Caluire et Cuire
toutbissardon@gmail.com

A.D.Q.B.- Comité d'Intérêt Local — C.I.L.

Les Echos de Bissardon

Le journal qui informe les habitants du quartier

Sommaire :

Page 1 : le mot de la présidente

Page 2 :

Une Amap à Bissardon

Histoire de quartier

Page 3 :

le calendrier 2013-2014

Bulletin d'inscription au vide grenier 2013

Page 4 :

Bulletin d'adhésion à l'association

Règlement intérieur du vide grenier

Le mot de la présidente

Au cours de l'assemblée générale du 18 avril 2013, nous avons rappelé notre préoccupation première, à savoir la préservation de notre cadre de vie et le développement d'évènements favorisant les rencontres et les échanges entre habitants du quartier.

Ainsi, il a été question du maintien des deux seuls commerces du quartier et de la demande faite à l'équipe municipale que soit étudiée la mise en place d'un dépose minute sur la montée de la Boucle.

De même nous avons abordé la question des poubelles qui ne peuvent être rentrées dans les immeubles et qui sont l'occasion de désordre sur la voie publique, celle de la réfection du petit parc du bas face au bureau de tabac qui se fait attendre, et enfin celle récurrente des problèmes de stationnement.

Nous apprécions la volonté de la municipalité de valoriser le patrimoine de la commune et entre autre celui de notre quartier, mais ceci ne doit pas nous faire oublier qu'un quartier ne se réduit pas à un dortoir ou une vitrine mais qu'il est avant tout un lieu de vie. Ses habitants doivent pouvoir, aujourd'hui et demain bénéficier d'un environnement optimal tenant compte des attentes de chaque génération.

A propos d'espaces verts, des membres de l'association réalisent une plaquette sur les parcs et jardins privés nombreux sur notre quartier. Leurs propriétaires ont volontiers ouvert leur porte à nos photographes amateurs qui ainsi pourront bientôt mettre leur « chef d'œuvre » à votre disposition.

Pour finir, n'oublions pas qu'en 2014, notre association fêtera ses dix ans d'existence. Elle a été créée le 12 janvier 2004 et cette année notre traditionnelle rencontre du nouvel an sera un rappel de toute la vitalité dont a fait preuve et fait encore preuve l'ADQB.

Edition septembre 2013

Nouveauté de quartier : une AMAP à Bissardon

Une AMAP est un regroupement de personnes en association ayant pour finalité le maintien de l'agriculture paysanne et le développement des circuits courts entre producteurs et consommateurs. Chaque membre passe contrat annuel avec le producteur pour la livraison d'un panier. Actuellement le GAEC du Boule d'or (Curis au mont d'or) et la ferme de l'hermitage (Limonest) livrent BISS'AMAP en légumes bio (hebdomadaire) et laitages bio de chèvre (toutes trois semaines), le mercredi entre 18h30 et 19h30. C'est un temps chaleureux d'échanges autour de la culture, de l'élevage, de recettes de cuisine et tout autre centre d'intérêt partagé. Un membre de l'association assure l'accueil et l'aide à la distribution. Les produits sont de très belle qualité et de toute première fraîcheur.

Les producteurs sont en capacité de livrer plus de paniers et il est encore possible d'adhérer et contractualiser. Vous pouvez vous renseigner en venant à la distribution un prochain mercredi sous le préau de l'école de l'oratoire 12 rue de l'oratoire, les cultivateurs et Bissamapiens seront contents de vous accueillir ou consulter le blog http://bissamap.eklablog.com/ ou les sites des producteurs http://www.le-boule-dor.com/ et http://www.fermedelhermitage.com/.

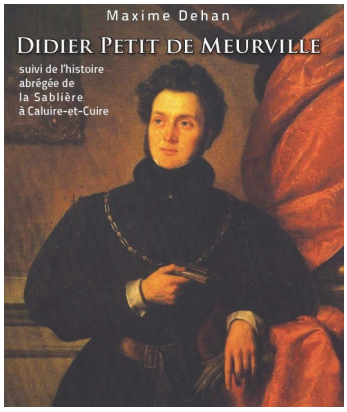

Histoire de quartier : la Sablière

Le quartier Bissardon est un quartier à Histoire qui brille à la fois par les quelques personnages historiques qui y établirent leurs résidences d'été, et son bâti, témoin du passé entremêlant diverses époques du XVIIème siècle au XXème siècle. Il existe ainsi une propriété appelée la Sablière, voisine de l'Oratoire, longeant la rue de l'Orangerie qui « réserve son sourire » à ses jardins en terrasses et en balme. Depuis le XVIIème siècle, elle est successivement la propriété de grandes familles de l'aristocratie lyonnaise puis de la bourgeoisie d'affaire dans le négoce de la soie principalement. Elle eut à subir en 1793 le terrible siège de Lyon pendant lequel les troupes conventionnelles envahirent les jardins pour y placer des batteries. Parmi quelques propriétaires historiques : Pierre Gayet, célèbre brasseur sous la Restauration qui reçut le comte d'Artois, le général de Lafayette ; Didier Petit de Meurville auquel j'ai dédié un livre y tint fréquemment salon invitant Lacordaire, les légitimistes français et espagnols, … Plus tard, un industriel du velours de soie en fit l'acquisition, réaménageant les intérieurs de la maison et le jardin anglais qui font face au plus beau panorama sur les ponts de Lyon, la vallée du Rhône et le Parc de la Tête d'Or. Les descendants de cet industriel, dont je fais partie, sont encore aujourd'hui établis à la Sablière pour la sauvegarde de ce patrimoine remarquable.

Maxime Dehan
Petit fils de Monsieur Louis Grognot, propriétaire actuel de la Sablière

Calendrier 2013

Vide grenier de la rentrée : samedi 5 octobre 2013
Balade aux Flambeaux : vendredi 6 décembre 2013

Calendrier 2014

Apéritif du nouvel An : les 10 ans de l'ADQB : samedi 18 janvier 2014
Assemblée générale de l'association : mardi 15 avril 2014
Repas de quartier : samedi 14 juin 2014
Vide grenier de la rentrée : samedi 4 octobre 2014

Pour nous contacter :
Une adresse mail : toutbissardon@gmail.com
Siège de l'association : 25, rue de Verdun, Caluire et Cuire

Le blog du quartier
Créé depuis janvier 2008, il est là pour partager les événements qui ont eu lieu et les débats en cours.
Toujours à jour, n'hésitez pas à le consulter : **http ://closbissardon.blogspot.com**.

Association de défense du Quartier Bissardon

Inscription au Vide Grenier de la Rentrée
5 octobre 2013

fcpe

L'Association de défense du QUARTIER BISSARDON et des Parents d'Elèves de l'école Berthie Albrecht, vous invitent à vous inscrire au vide Grenier de la rentrée
Merci de remettre ce bulletin dûment rempli accompagné avant le 30 septembre 2013, au siège de l'association : ADQB, 25 rue de Verdun, Caluire

Nom prénom : ……

Adresse complète : ……

Courriel : ……@……

tel fixe : tel portable :

Nombre d'emplacement (**4€** l'emplacement de 2 m) :
indiquer la quantité (maximum 2 emplacements), Dans la limite des places disponibles.

J'affirme avoir une assurance en responsabilité civile.
J'accepte les conditions du règlement intérieur joint (voir au verso).
Je m'engage à remporter mes invendus, mon sac poubelle et à rendre mon emplacement propre.
Joindre une copie carte d'identité, le montant de la réservation par chèque ou espèce et le règlement intérieur signé.
Signature précédée de la mention manuscrite : lu et approuvé

Rejoignez notre association et pensez à renouveler votre cotisation. Ce bulletin est le vôtre.
C'est la vie de votre quartier
Participation, suggestions et documents sont les bienvenus.

Bulletin d'adhésion à l'association année 2013

À remettre, au 25 rue de Verdun, Caluire et Cuire

10€ célibataire—15€ couple

Nom prénom adresse :……
……..

Téléphone ou adresse mail (obligatoire pour vous contacter) ……

Adresse Postale……

Règlement intérieur du vide grenier du samedi 5 octobre 2013

Article 1
Les exposants doivent obligatoirement avoir fourni une copie de leur pièce d'identité lors de leur inscription pour communication au registre de la police nationale.
Article 2
Les emplacements de 2m sont attribués après inscription et paiement d'un droit de place dont le montant est fixé à 2€ le mètre linéaire, soit 4€ l'emplacement. Les emplacements sont attribués dans la limite des places disponibles et si les coupons réponses sont **COMPLETS** (paiement, copie de la CNI, validation du règlement intérieur et de l'assurance responsabilité civile) Tout coupon non conforme ne donnera pas lieu à une inscription.
Article 3
Les autorisations sont accordés à titre précaire et révocable. Elles sont personnelles. Toute forme de sous location est interdite.
Article 4
Chaque exposant doit respecter son emplacement sans possibilité d'empiéter sur le passage réservé aux véhicules de secours. Tout contrevenant s'expose à une exclusion.
Article 5
L'accueil des exposants s'effectue à partir de 7H00 jusqu'à 9H. Au-delà, il ne sera plus possible de venir décharger en voiture. Le vide grenier est ouvert aux visiteurs de 9h à 18H.
Article 6
Les associations organisatrices : FCPE et ADQB ne peuvent être tenues responsables des vols et dégradations des objets mis en vente.
Article 7
Sont interdits à la vente les objets mobilier neufs, les armes, les animaux, les denrées périssables. Les associations organisatrices se réservent le droit de refuser tout matériel non conforme le jour de la vente.
Article 8
Sont interdits dans l'espace vide-greniers, la pose d'affiches publicitaires, installations de réchaud, grills et objets pouvant présenter un danger pour le public.
Article 9
Tout objet ou matériel non vendu doit **IMPERATIVEMENT** être récupéré par son propriétaire à 18H. Chaque participant doit restituer son emplacement en bon état de propreté et remporter ses propres poubelles. En cas de non respect de l'article 9, les organisateurs refuseront l'inscription pour l'année suivante.

Signature :